

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS**LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE SENTRY****Avis du maintien d'une autorisation à la suite d'un changement de forme juridique et de nom.**

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a maintenu inchangée l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec de La société mutuelle d'assurance Sentry (nom utilisé au Québec par Sentry Insurance a Mutual Company) à la suite du réexamen en raison du changement de forme juridique et de nom pour celui de :

Compagnie d'assurance Sentry (nom utilisé au Québec par Sentry Insurance Company)

Cet avis fait suite à l'avis d'intention publié le 11 mars 2021.

Pour plus d'information concernant cet assureur, nous vous invitons à consulter le [Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie](#) sur notre site Web.

Fait le 18 mars 2021